



Commune de Vully-les-Lacs

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal 2022 / 03

Etude chemin du Clos à Villars-le-Grand

Demande de crédit de CHF 38'000.00

Point porté à l'ordre du jour de la séance
du 10 mai 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

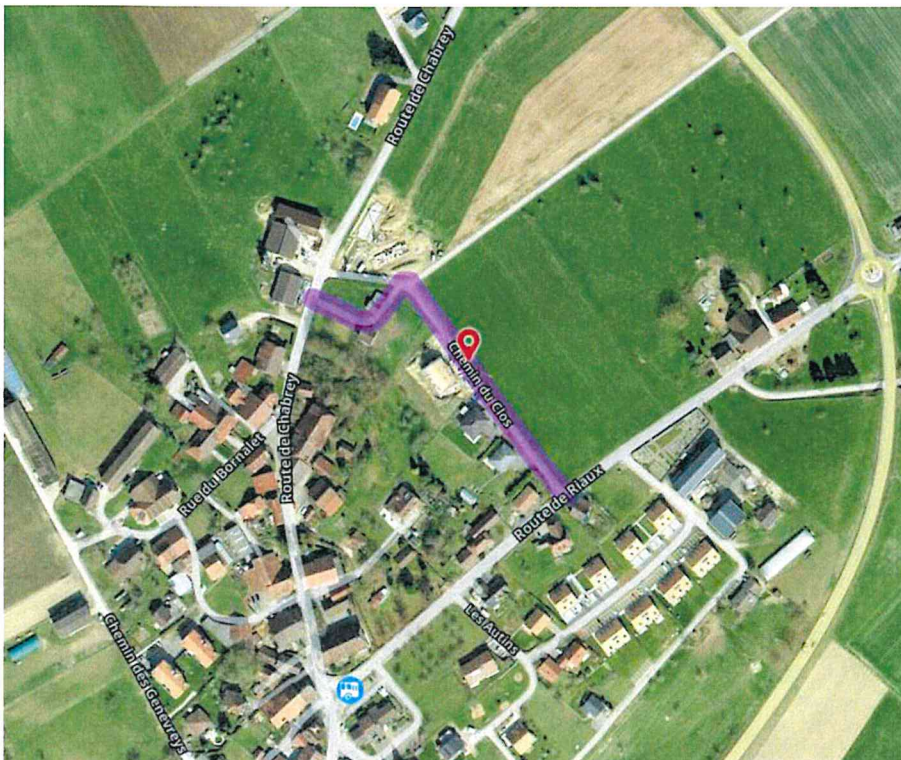
Préambule :

La Municipalité a reçu une pétition le 3 août 2020 des habitants de Villars-le-Grand qui demandent l'amélioration de la sécurité du chemin du Clos à Villars-le-Grand.

La Municipalité a préparé une intervention, sous forme d'une réponse à un postulat, présenté au Conseil Communal le 15 décembre 2020.

En substance, la décision de la Municipalité est de mener de front 3 travaux sur ce chemin :

- La mise en place d'un éclairage public, éventuellement solaire.
- Le changement du tuyau des eaux claires pour le remplacer par un tuyau de plus gros diamètre.
- La construction d'un trottoir du côté des immeubles, côté Est.



Suite à l'étude préliminaire sur ce qu'il est possible d'entreprendre en terme d'infrastructure électrique en tenant compte des servitudes présentes dans le secteur, un cahier des charges a été créé pour donner mandat à une entreprise afin de mener une étude pour la réalisation de ce projet :

- Élargissement de la route sur les servitudes, pas d'emprises et de travaux sur la zone agricole,
- Variante avec un trottoir chanfreiné de 2.00m de large côté Est et l'installation de potelets le long de celui-ci,
- Résoudre la problématique du manque de servitude sur parcelle 9102,
- Conduite EC à redimensionner selon PGEE,
- Adjonction d'un éclairage public.

Descriptif :

Suite à la réception de 2 devis identiques par rapport au travail proposé, il a été décidé de retenir l'offre de CHF 36'413.35 qui permet de compléter l'étude, de comparer les devis des différents maîtres d'ouvrage et de réaliser les travaux jusqu'à leur terme.

La Municipalité reviendra vers le Conseil Communal une fois ces offres rentrées pour valider le budget de réalisation de ce projet.

Conclusions :

Considérant les éléments exposés ci-dessus, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs

- vu le préavis municipal No 2022 / 03,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide :

- D'autoriser la Municipalité de lancer l'étude de réalisation des améliorations du chemin du Clos à Villars-le-Grand.
- De lui accorder, dans ce but, un crédit de CHF 38'000.00.
- De financer cet investissement par la trésorerie courante.
- D'amortir cette dépense de CH 38'000.00 sur une période de 10 ans, à raison de CHF 3'800.00 par année et par le biais du chapitre 4300.
L'investissement sera comptabilisé dans le patrimoine administratif, dans la section 210'000, ouvrage de génie civil.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 5 avril 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



M. Verdon



La Secrétaire :



S. Baumann

Municipal délégué : M. Alain Bally